

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-12

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, HEIL Régis,
JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé,
ROBINET David, Adjoints

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DEROCHE Evelyne, DUPLANTIER Monika,
FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin,
GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile,
MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PORTA Jules,
SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Mme DEROUT Aurélie à Mme JACQUEMOT Emmanuelle,
M. DAP Frédéric à M. ROBINET David, M. PAQUET Christopher à M. PORTA Jules,
Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Cession de terrains à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs -
Lieudît Unter Den Steinbruechen**

Rapporteur : M. Hervé PATAT, Adjoint au Maire

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs finance une installation de rucher école sur les parcelles communales cadastrées section 27 n°30 et n°31, situées dans la zone N du PLU.

Les équipements et installations communautaires (bungalow, matériel d'apiculture...) sont mis à la disposition de l'Association d'intérêt communautaire « Le Rucher des Ammonites » par convention.

Pour améliorer les conditions d'exploitation du rucher, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs envisage d'entreprendre des travaux.

La réalisation desdits travaux nécessite, au préalable, l'acquisition du foncier par la CCCE.

Une demande d'estimation des biens a été sollicitée auprès de France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission Travaux et Urbanisme entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la sollicitation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs quant à l'acquisition des parcelles section 27 n°30 et n°31,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **DE CÉDER** en l'état à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, domiciliée à CATTENOM (Moselle), 2 avenue du Général de Gaulle, représentée par Monsieur Michel PAQUET,

**Ban de Hettange-Grande
Lieudit Unter Den Steinbruechen**

Section 27 n°30 – 1 367 m²

Section 27 n°31 – 3 039 m²

- **DE RÉALISER** cette opération foncière, par acte administratif, au prix de 1 € symbolique la totalité des parcelles,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
25	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service Urbanisme et Domaines					
Commission : Travaux et Urbanisme					
Référence nomenclatures « ACTES » : 3.2 Aliénations					